

PAR RESPECT DE LA DÉMOCRATIE, IL FAUT ABROGER LA LOI D'AVRIL 2023 RELATIVE À LA RÉFORME DES RETRAITES!

Nous avons tous en mémoire la bataille du premier semestre 2023 contre la réforme des retraites Macron-Borne. Des luttes unitaires pour exiger le retrait d'un projet qui entendait imposer le recul de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans, la durée de cotisation à 43 années et l'extinction des régimes spéciaux dont celui des Industries Électriques et Gazières.

Avec le changement de majorité intervenu le 7 juillet 2024, les conditions sont entièrement réunies pour exiger l'abrogation de ce texte qui a été adopté par le biais du 49.3 à l'Assemblée Nationale et contre la volonté du peuple qui le rejetait à plus de 70 %.

Cette abrogation de la loi du 14 avril 2023 est inscrite dans le programme du Nouveau Front Populaire et demeure une exigence pour la CGT, alors il faut passer aux actes!

Quel serait l'impact en cas d'abrogation de la loi?

Ce serait le retour à la réglementation antérieure: retraite à 62 ans, durée de cotisation de 42 ans et maintien des régimes spéciaux.

C'est cela qu'il faut obtenir!

Dans les IEG, cela veut dire une modification des textes statutaires et un retour à la rédaction d'avant et aux tableaux générationnels conçus sur les 62 ans et les 42 ans de durée d'assurance.

Ce serait l'intégration de tous les agents recrutés depuis le 1^{er} septembre 2023 au régime des IEG (CNIEG) avec les redressements à effectuer sur les cotisations retraites (salariés + employeurs) et le transfert de ces cotisations (CNAV + agirc-arrco) vers le régime des IEG. Les périodes cotisées au régime général seront ré-intégrées au sein du régime des IEG. La clause du « grand père » serait annulée et le retour de la continuité d'affiliation en cas d'interruption d'activités au sein d'une entreprise des IEG!

Besoin d'un soutien du personnel!

Le maître des Jeux Olympiques et ses soutiens au Parlement ne l'entendront pas de la même oreille, ni les représentants du patronat: il va falloir soutenir les propositions de loi qui seront déposées par les parlementaires du NFP dans l'unité, comme nous l'avons fait en 2023.

Pour la CGT, la vigilance sera de mise pour que l'on aboutisse à l'abrogation de l'ensemble de la loi du 14 avril 2023 sans la moindre restriction!

Il faut que les institutions soient remises en place conformément à la démocratie sortie des urnes le 7 juillet 2024. Il faut mettre un terme au pouvoir monarchique qui entend imposer une trêve « olympique ». Nous ne sommes plus à l'époque de l'Empire romain ou les jeux prenaient le pas sur l'intérêt général.

Il faut mettre un terme à la paralysie réglementaire que génère l'absence d'un gouvernement et c'est dans la mobilisation que nous devons prendre une part active à la réalisation des propositions qui ont recueillies le vote majoritaire des Français.